

B.I.O. BLAST 650G

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle		
Santé	3	3			
Risque d'incendie	0	0			
Réactivité	0	0			

Numéro de révision: 5

Date de révision: 2005-03-08

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: B.I.O. BLAST 650G

MSDS #: 46871500269

Code du produit: 3481081

Utilisation recommandée: Biocide.

Producteur, importateur, fournisseur:

US Headquarters
JohnsonDiversey, Inc.
8310 16th St.
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: 1-888-352-2249
MSDS Internet Address:
www.johnsondiversey.com

Canadian Headquarters
JohnsonDiversey - Canada, Inc.
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: 1-800-668-3131

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

DANGER. FORTEMENT CORROSIF . PROVOQUE DES BRÛLURES DES YEUX ET DE LA PEAU . PEUT CAUSER LA MORT SI INGÉRÉ .
COMBURANT . PEUT S'ENFLAMMER AU CONTACT DE DIVERSES SUBSTANCES .

Principales voies d'entrée:

Yeux. Peau. Inhalation.

Contact avec la peau:

Irritation sévère des yeux.

Contact avec les yeux:

Corrosif . Cause des lésions irréversibles aux yeux .

Inhalation:

Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Ingestion:

Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Peut causer la mort si ingéré .

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoin	16079-88-2	60 - 70%	Non disponible	Non disponible	Non disponible
1,3-dichloro-5-éthyl-5-méthylhydantoin	89415-87-2	10 - 20%	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Dichloro diméthyl hydantoin	118-52-5	100	542 mg/kg (rat)	20 g/kg (rabbit)	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux:

Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux . Appeler un médecin ou le centre anti-poison .

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés . Se rincer la peau immédiatement à eau abondante pendant 15 à 20 minutes . Appeler un médecin ou le centre anti-poison . Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation .

Inhalation:

En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche. . Appeler un médecin ou le centre anti-poison .

Ingestion:

Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison.
Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau.

Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin.
. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Avis aux médecins:
Conditions médicales aggravées:

La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique .
Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:
Dangers spécifiques:

Arroser avec de l'eau . Poudre, eau pulvérisée, mousse .
Afin de minimiser la génération progressive de gaz nuisibles, inonder la matière brûlante avec de grandes quantités d'eau. Le port d'un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection est de rigueur.
Vaporiser de l'eau sur les contenants exposés au feu afin de les faire refroidir
. Comburant . Decomposition releases oxygen, which may intensify fire . Dans de grands incendies alimentés par d'autres matières, ce produit pourrait couvrir pendant des périodes prolongées, en émettant une fumée dense noire
. Des incendies alimentés par d'autres matières risquent de libérer du bromure d'hydrogène, du brome, du chlorure d'hydrogène ou du chlore

Risques Inhabituels

Cette substance est un oxydant puissant. Elle risque d'enflammer les matières combustibles et de produire des gaz. Ses produits de combustion sont toxiques. Ce produit est classifié à titre de risque d'explosion de poussières ST-1(norme ASTM E-1226-88). Dans un endroit clos et en présence d'une source d'ignition, les poussières aéroportées de ce produit pourraient constituer un risque d'explosion. Utiliser des systèmes de ventilation anti-explosion adéquats en vue de contrôler les poussières à la source. Éviter de générer des poussières près des sources d'ignition, y compris l'électricité statique. Utiliser des mesures de sécurité conformément à l'édition 1988 de la norme 654 de la NFPA (norme pour la prévention d'explosions de poussières dans les industries chimiques et pharmaceutiques et les industries des colorants et des plastiques)

Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: de la mousse d'alcool . dioxyde de carbone .

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles:

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) . Enlever toute source d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelants et un équipement à l'épreuve des explosions. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure.

Méthodes de nettoyage:

DANGER! Substance oxydante. Risque possible d'explosion de poussières. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner la sensibilisation ou des lésions irréversibles sur les tissus. Ne pas respirer les poussières. En traitant les déversements, porter de l'équipement de protection personnel et une protection respiratoire appropriée. En cas de génération potentielle de poussières, porter un masque respiratoire qui couvre le visage au complet et enlever toutes les sources d'ignition. Pour les grands déversements, ou advenant que la substance déversée entre en contact avec de l'eau, l'on préfère le port d'un appareil respiratoire autonome
. Balayer soigneusement les substances déversées (en évitant de générer des poussières) et les mettre dans un contenant d'élimination approprié. Ne pas les contaminer par des substances oxydables. Neutraliser tout résidu avec une solution alcaline diluée de bisulfite de sodium ou de thiosulfite de sodium. Absorber avec du sable ou de la vermiculite puis mettre dans un contenant approprié aux fins d'élimination. Si la matière déversée est humide, la neutraliser d'abord puis procéder comme indiqué ci-dessus
. Cette substance est toxique pour les poissons. Ne pas la décharger dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques à moins d'autorisation NPDES

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Ne pas respirer la poussière. Éviter de générer des poussières. Ce produit est un oxydant puissant corrosif. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec des substances oxydables. -Prière de lire "Risques d'incendie et d'explosion insolites" à la section V de cette fiche signalétique pour se renseigner sur l'explosivité des poussières de cette matière . Porter des lunettes, des vêtements de protection et des gants . Mélanger seulement avec de l'eau . Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique .

Stockage:

Entreposer dans un lieu sec et frais, isolé de toute matière organique.

Éviter son exposition à la chaleur et à la lumière directe du soleil.

Garder le contenant fermé . Éviter toute contamination de l'eau, des aliments et de la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit .

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Dans les processus où il y a risque de génération de poussières ou de particules aéroportées, il faut assurer une aération adéquate conformément aux bonnes pratiques de ventilation . La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée .

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux:	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques .
Protection des mains:	gants en caoutchouc.
Protection de la peau et du corps:	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité . Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation . Lave-yeux, douche de sécurité, vêtements de protection (des manches longues, une combinaison ou d'autres articles appropriés), afin d'empêcher tout contact avec la peau .

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Dichloro diméthyl hydantoin	118-52-5	0.4 mg/m ³ (STEL) 0.2 mg/m ³ (TWA)	0.2 mg/m ³ (TWA) 0.4 mg/m ³ (STEL)	0.2 mg/m ³ (TWA) 0.4 mg/m ³ (STEL)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Solide	Aspect:	poudre
Couleur:	Blanc	Point/intervalle d'ébullition:	indéterminé
Odeur:	Pas d'information disponible	Point/intervalle de fusion:	indéterminé
Densité:	Pas d'information disponible	pH:	Pas d'information disponible
Dilution pH:	3.2 - 3.8 (1%)	Densité:	Pas d'information disponible
Masse volumique apparente:	Pas d'information disponible	Température de décomposition:	indéterminé
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible	Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible	Solubilité:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants:	Pas d'information disponible	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):	Pas d'information disponible
Viscosité:	Variable	Point d'éclair:	>200 (°F)>100 (°C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:	Le produit est stable
polymérisation:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique peut produire des vapeurs ou des émanations toxiques de chlore, de brome et de matières organiques, ainsi que des oxydes de carbone et d'azote
Matières à éviter:	Acides forts . des bases fortes. matières organiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	ORALE , Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg .
Information sur les composants:	Voir la Section 3
Toxicité chronique:	L'exposition répétée de la peau peut en causer la sensibilisation
Effets spécifiques	
effets cancérogènes:	Aucun connu
effets mutagènes:	Aucun connu
Toxicité reproductrice:	Aucun connu
Effets sur l'organe-cible:	Aucun connu

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Cette substance est toxique pour les poissons. Ne pas la décharger dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques à moins d'autorisation NPDES . Éliminer conformément à tous les règlements et lois fédéraux, provinciaux et municipaux. L'incinération est la méthode d'élimination préférée. Il est possible de neutraliser des quantités relativement petites de produit, tel qu'indiqué ci-dessus. Moyennant la conformité avec les lois municipales et les exigences de l'exploitant de l'usine régionale de traitement des eaux usées, la substance neutralisée peut être déchargée dans le système d'égouts .

RCRA Hazard Class: D001

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDL) .

Réglementation des É.-U.

EPA Reg. No. : 6836-237-70627

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoin	16079-88-2	-	-	-	-	-	-
Dichloro diméthyl hydantoin	118-52-5	Listed	-	Listed	Listed	Listed	-
1,3-dichloro-5-ethyl-5-méthylhydantoin	89415-87-2	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoin	16079-88-2	60 - 70%	100 lb	N/A	None

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None

Immédiat Yes

Incendie: Yes

Canada

WHMIS: Non controle.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable

Préparé par: NAPRAC

Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.